



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pouvoir d'achat

Question au Gouvernement n° 489

Texte de la question

BILAN D'UNE ANNÉE DE MANDAT : POUVOIR D'ACHAT

M. le président. La parole est à M. Tony Dreyfus, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Tony Dreyfus. Monsieur le Premier ministre, lors d'un débat récent dans cet hémicycle, vous avez affirmé : " Un pays qui dépense plus qu'il ne gagne, qui vit artificiellement, au-dessus de ses moyens, est un pays moralement faible, économiquement vulnérable et socialement suicidaire ".

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. Tony Dreyfus. Un autre jour, vous avez rappelé que vous étiez à la tête d'un État en faillite. Pour votre lucidité, vos péchés sont à moitié pardonnés !

Au cours de la dernière campagne électorale, vous avez constaté, comme chacun d'entre nous, que nos compatriotes étaient très directement concernés par l'évolution de leur pouvoir d'achat. En quelques mois, la dégradation de celui-ci est aussi évidente qu'éprouvante pour les titulaires de petits revenus : le prix des fruits et légumes a augmenté en moyenne de 10 %, celui du pain de 17 %, celui de la viande de 18 % et celui du gasoil de 43 %. Pour avoir été, comme beaucoup d'entre vous, à la tête d'une caisse des écoles, j'ai pu constater que le coût des denrées alimentaires avait crû dans des proportions considérables.

La croissance française est inférieure à celle escomptée : autour de 1,8 %, contre 2,5 %.

M. Lucien Degauchy. Que proposez-vous ?

M. Tony Dreyfus. Les charges que doit supporter le citoyen ont été par ailleurs accrues - je ne reviendrai pas sur les franchises médicales, qui en constituent une, non négligeable.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Tony Dreyfus. Il est normal, monsieur le Premier ministre, que vous ne vous contentiez pas de slogans et que vous attendiez de l'opposition qu'elle fasse des propositions.

M. le président. Il va falloir que vous posiez votre question, monsieur Dreyfus.

M. Tony Dreyfus. Monsieur le Premier ministre, vous avez jugé qu'il convenait de décider en commun de la réforme des institutions. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait procéder de la même manière en ce qui concerne le quotidien des Français ? Je vous demande donc de nous dire quelles sont les propositions de l'opposition touchant au pouvoir d'achat que vous envisagez de retenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation.

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation*. Monsieur le député, examinons les faits, et uniquement les faits.

Le premier poste de dépenses des Français, c'est le logement. Le Gouvernement a donc pris, dans ce domaine, un certain nombre de dispositions importantes, qui concernent l'ensemble de nos compatriotes.

M. Maxime Gremetz. Combien y a-t-il de travailleurs pauvres ?

M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Ainsi, l'indexation des loyers sur les prix permettra à tous les locataires de France d'économiser, cette année, 1,3 % sur leur loyer, soit environ 150 euros pour une famille moyenne.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est totalement faux !

M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Par ailleurs, la défiscalisation des intérêts

d'emprunt pour les accédants à la propriété - que vous n'avez pas votée, monsieur Dreyfus - permet à ces derniers d'économiser 8 % sur la dépense investie dans l'immobilier, soit jusqu'à 7 500 euros pour tous ces Français moyens qui veulent devenir propriétaires de leur logement.

M. Jean-Yves Le Bouillonnec. On parle des locataires !

M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Le deuxième poste de dépenses des Français, c'est l'énergie. Dans ce domaine également, le Gouvernement a agi, en doublant la prime à la cuve - 150 euros - à destination des 700 000 Français les moins favorisés et en mettant en place, comme nous l'avons indiqué la semaine dernière, le tarif social du gaz. Vous en aviez rêvé, monsieur Hollande, la majorité le fait ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

M. Christian Bataille. Il n'a pas compris la question !

M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Le troisième poste de dépenses des Français, ce sont les dépenses alimentaires. Nos concitoyens paient trop cher leurs produits de grande consommation. Nous allons y remédier,...

M. Albert Facon. Quand ?

M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. ... grâce à la loi de modernisation de l'économie, qui favorisera la transparence dans les relations entre distributeurs et fournisseurs et la concurrence entre distributeurs, afin de faire baisser les prix à la consommation.

Vous le voyez, monsieur Dreyfus, notre mobilisation est totale, sur la maîtrise des prix comme sur l'augmentation des salaires.

M. Albert Facon. Mais le résultat est nul !

M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Vous auriez ainsi pu faire référence à une étude FIDAL sur les heures supplémentaires, parue la semaine dernière, selon laquelle 71 % des entreprises ont une bonne opinion de cette mesure, dont 61 % des ouvriers souhaiteraient bénéficier.

Il faut sortir de l'idéologie et regarder les faits, monsieur Dreyfus : sur la question du pouvoir d'achat, le Gouvernement est totalement mobilisé et il agit de manière pragmatique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Albert Facon. Hors sujet !

Données clés

Auteur : [M. Tony Dreyfus](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 489

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 mai 2008